Tendances : iPhone 6 | LG G3 | Test Galaxy S5 | HTC One M8 | iPhone 5S | Xperia Z2 | Résultat BAC | jeu-concours
Nous contacter
Le Journal du Geek
Rechercher
Facebook Social Plugins
Google+ Platform
Gravatar
Pinterest
Twitter Button
Wordpress Stats
Accueil | News | Catégories | Tests | Téléchargement | Forum | Business | Shopping | Emploi
Connexion

# [Droit à l'oubli] Un site référence les liens censurés par Google

Par Elodie, 16 juillet 2014 à 13:41 • Général, Sur le web • 4 avis

**Google et le droit à l'oubli, saison 1, épisode 5. Alors que les premières suppressions demandées sont suivies d'effet un peu partout sur la toile, un développeur américain, Afaq Tariq, s'est mis en tête de recenser toutes les pages *oubliées* par Google sur Hidden From Google.**

Depuis que la CJUE s'est emparé du droit à l'oubli (*Right to be forgotten*) et l'a confié à un mastodonte des Internets nommé Google, pensant lui tirer une balle dans le pied et le forcer à prendre ce problème à bras le corps, le résultat n'est pas si parfait qu'escompté. Liberté d'expression et liberté d'information remises en cause pour certains, pouvoir judiciaire confié à une entreprise privée pour d'autres, droit à l'oubli qui n'en est pas vraiment un (et limité aux seuls Européens), etc., les critiques affluent… au plus grand bonheur de Google, ravi de démontrer l'absurdité d'un tel principe, du moins sa dernière application, et de rallier journalistes et défenseurs des libertés à sa cause (récemment, des journalistes du *Guardian* et de la BBC se sont indignés que certains de leurs articles aient été purement et simplement censurés pour cause de droit à l'oubli, faisant craindre une remise en cause de la liberté d'information – dénoncée par RSF également ).

JDG Network est hébergé par typhon

Recevez nos Newsletters !

* champ obligatoire
Votre adresse email
Vous recevrez un email de confirmation *
Nos newsletters
Journal du Geek
Journal du Gamer
Partenaires et Bons Plans
Valider

Nous suivre
FACEBOOK TWITTER FLICKR YOUTUBE RSS

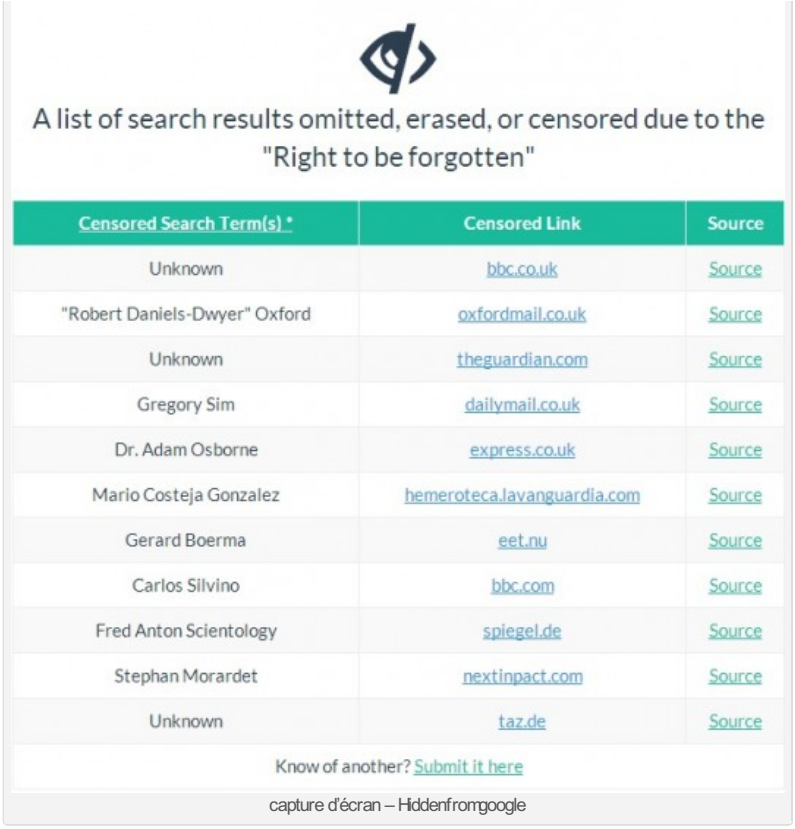

A list of search results omitted, erased, or censored due to the "Right to be forgotten"

| Censored Search Term(s) * | Censored Link | Source |
|---|---|---|
| Unknown | bbc.co.uk | Source |
| "Robert Daniels-Dwyer" Oxford | oxfordmail.co.uk | Source |
| Unknown | theguardian.com | Source |
| Gregory Sim | dailymail.co.uk | Source |
| Dr. Adam Osborne | express.co.uk | Source |
| Mario Costeja Gonzalez | hemeroteca.lavanguardia.com | Source |
| Gerard Boerma | eet.nu | Source |
| Carlos Silvino | bbc.com | Source |
| Fred Anton Scientology | spiegel.de | Source |
| Stephan Morardet | nextinpact.com | Source |
| Unknown | taz.de | Source |

Know of another? Submit it here

capture d'écran – Hiddenfromgoogle

Afaq Tariq, développeur web américain, a choisi de permettre à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice avec son site collaboratif hiddenfromgoogle, comme il s'en explique lui-même sur son site :

> *Le but de ce site est de répertorier tous les liens censurés par les moteurs de recherche à cause de la récente décision du « Droit à être oublié » dans l'Union Européenne.*
> *Cette liste est un moyen d'archiver les actions de censure sur Internet. C'est au lecteur de décider si nos libertés sont défendues ou violées par les récentes décisions de l'Union Européenne.*

Ainsi, toute personne peut signaler les résultats censurés par Google, avec la source, le lien censuré et les mots de recherche bannis, le nom d'une personne – accolé ou non à d'autres termes – puisque la décision de la Cour précise qu'« *En ce qui concerne l'étendue de la responsabilité de l'exploitant du moteur de recherche, la Cour constate que celui-ci est, dans certaines conditions, obligé de supprimer de la liste de résultats, affichée à la suite d'une recherche effectuée à partir du nom d'une personne, des liens vers des pages Web, publiées par des tiers et contenant des informations relatives à cette personne.* »

Avec plus de 70 000 requêtes en un mois et 12 000 reçues en un jour lors du lancement du formulaire en ligne, le droit à l'oubli ne laisse personne indifférent. Surtout en France, championne d'Europe des requêtes. C'est son application qui va être un véritable enjeu, s'il ne l'est déjà.

**Faut-il laisser à une entreprise privée, un pouvoir judiciaire normalement confié à une institution étatique ou supranationale ?**

Pour rappel, dans sa décision du 13 mai 2014, la CJUE énumère les critères empêchant l'application du droit à l'oubli numérique :

> *« Les liens vers des pages web contenant ces informations doivent être supprimés de cette liste de résultats, **à moins qu'il existe des raisons particulières, telles que le rôle joué par cette personne dans la vie publique, justifiant un intérêt prépondérant du public** à avoir, dans le cadre d'une telle recherche, accès à ces informations ».*

Au vu de la demande considérable et des questions soulevées par cette décision, les personnes qui devront juger de l'opportunité d'accéder ou non, en fonction de « *raisons particulières* », aux demandes de droit l'oubli, auront une lourde tâche à accomplir. Une tâche qui dépasse sans doute la vocation d'une entreprise privée, aussi monumentale soit telle. Quand bien même celle-ci se targue de vouloir trouver un « *juste équilibre entre la protection de la vie privée des individus et le droit du public à accéder à ces informations et à les diffuser.* »

Top 3 articles

Derniers topics du Forum

| | |
|---|---|
| Présentation | 189 |
| [APP][GRATUIT] TiVipedia : La télévision augmentée | 22 |
| Forfait illimité 4G prix imbattable | 2 |
| Ecole d'informatique Ya Paris. | 3 |
| Samsung galaxy ace 3 ou Samsung galaxy s4 mini ? | 3 |
| \!/Une config pour du jeux et du montage graphique\!/ | 2 |
| Avis sur configuration graphisme + gaming | 2 |
| Quel pc me conviendrait? e.e | 1 |
| Huitième vidéo : changer un wc (ExNoLife) | 0 |
| Les sites des visiteurs du JDG | 72 |

Badges

Le JDG vous recommande

Petites annonces Plus d'annonces

Nikon D610 + Objectif NIKON 24-120mm + G..
prix : 2100€

Ordinateur de bureau – DELL

capture d'écran – Google

Pour pallier les éventuels reproches ou procès en incompétence, Google s'est entouré d'un comité consultatif d'experts chargé de plancher sur ce « *juste équilibre* » à atteindre et dont la composition était inconnue jusqu'alors.
Sous la houlette d'Eric Schmidt, président de Google, et de David C. Drummond, vice-président pour le développement de l'entreprise et directeur des affaires juridiques, ce comité fait la part belle aux Européens et est composé comme suit :

**Luciano Floridi** : **professeur de philosophie et d'éthique de l'information** à l'université d'Oxford ;
**Sylvie Kauffman** : **directrice éditoriale du journal Le Monde** ;
**Lidia Kolucka-Zuk** : ancienne directrice exécutive de l'association **Trust for Civil Society in Central and Eastern Europe et juriste de formation** ;
**Frank La Rue** : **rapporteur spécial des Nations Unies** pour la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et fondateur d'une organisation non gouvernementale de défense des droits de l'homme ;
**José-Luis Piñar** : docteur en droit, ancien directeur de l'agence espagnole de protection des données et **ancien vice-président du groupe européen de commissaires à la protection des données** ;
**Sabine Leutheusser-Schnarrenberger** : **ancienne ministre fédérale de la Justice** et membre du Parlement allemand ;
**Peggy Valcke** : **enseignante-chercheuse** à l'université KU Leuven et professeur invité à l'université de Tilburg aux Pays-Bas (aspects juridiques de l'innovation dans les médias, le pluralisme des médias, et l'interaction entre la réglementation des médias et des télécommunications et le droit de la concurrence) ;
**Jimmy Wales** : président émérite et **fondateur de la Fondation Wikimédia**.

**Mission ?**

« *Recueillir les commentaires des citoyens européens* », à cette fin, le comité pourra organiser des consultations « *enregistrées et diffusées en direct* ».

> *Cependant, « le comité pourra également solliciter des contributions de la part de gouvernements, entreprises, médias, établissements universitaires, du secteur de la technologie, des organisations travaillant sur la protection des données et d'autres structures ayant un intérêt particulier dans ce domaine, afin de faire émerger et ainsi d'examiner les questions délicates se situant à la croisée entre le droit à l'information et le droit à la vie privée. »*

Suite à ces diverses consultations, le comité rendra ses conclusions. Seront–elles prises en compte par la CJUE, bénéficieront-elles d'un consensus ? Pour l'instant, seul le temps nous le dira.

Outre le formulaire en ligne, si le droit à l'oubli vous intéresse, vous pouvez également donner votre avis, Google ayant prévu une page à cet effet

Source

PRECIS...
prix : 800€

Ordinateur HG
prix : 1200€

Casque Bluetooth PHILIPS CITISCAPE
prix : 60€

+ POSTER UNE ANNONCE

Tweet

Favoris

Tags : Censure CJUE comité experts droit à l'oubli Google page

« Article précédent

Article Suivant »

## Contenu relatif

Droit à l'oubli numérique : Google a reçu 12 000 demandes et met en place un formulaire
18 ans plus tard, Google arrête de souligner les liens
Attentat de Boston : Google ouvre un site pour retrouver les disparus
Google s'inquiète des censures web par les Etats
Google lance le site "Notre Planète Mobile"
Facebook bloquerait-il les liens vers Google+ ?

4 avis Ajouter le votre

Afficher: AFFICHER TOUS

**vaal**
16 juil, 2014, 14:13 #1

Il y a une hypocrisie terrible chez Google, qui détourne de son but original la loi, en acceptant des requêtes que le droit à l'oubli ne devrait pas couvrir.
Ils continuent dans cette magnifique opération de communication afin de ne pas avoir à faire face à leurs responsabilités concernant les personnes ayant des requêtes légitimes à formuler.
Quand il s'agit de modérer ce qui est accessible sur Youtube ou autres tous les moyens sont bons (par exemple, les censures automatiques pour causes d'infraction supposée par un algorithme au droit d'auteur…), quand il s'agit de retirer des liens vers du téléchargement pas de problème, mais lorsqu'il s'agit du petit peuple, apparemment il ne faut pas en parler. Serait-ce parce qu'il n'y a pas d'argent à y gagner ?
Les victimes de diffamation ont un droit légitime à être protégées, les prépubères surexposés aux réseaux sociaux aussi. Je soutiens donc cette loi sur le droit à l'oubli.

**petis**
16 juil, 2014, 14:16 #2

Tout à fait d'accord avec vaal. Dans ce comité présenté ci-dessus, on a pas des pignoufs quand même ? Il y a très bien moyen, même au travers d'un unique algorithme made in Google, de filtrer les requêtes légitimes de celles d'un intérêt public…

**orosius**
16 juil, 2014, 14:33 #3

Cette loi sur le droit a l'oubli est une énième loin infantilisante, qui traite les conséquence plus que les causes, le symptôme plus que la maladie. Et le prix a payer pour cela est la perte d'un peu plus de transparence, un surcroît de censure.

**elindor**
16 juil, 2014, 14:41 #4

Droit à l'oubli… La loi en elle-même ignore complètement l'essence même d'internet. Ce qui est online l'est pour toujours, et ce peu importe ce qu'essaient des dinosaures arriérés (oui ça existe). Oh, et si c'est

censuré, généralement, ça gagne juste encore plus d'exposition…

Donner son avis : Signaler un abus, une erreur, une faute...

**Nom** (requis)

**Email** (obligatoire, mais non affiché)

**Site, blog, lien**

**Votre commentaire**

ENVOYER

Prévenez-moi de tous les nouveaux commentaires par email.
Prévenez-moi de tous les nouveaux articles par email.

Retour en haut

Archives Choisir le mois

C.G.U. • A propos • Contact • Publicité

Nous vous aimons, aimez nous aussi !
Soyez les premiers informés grace à Facebook

Le Journal du Geek

FACEBOOK TWITTER YOUTUBE NETVIBES RSS

Copyright © 2005 - 2014 JDG Network, Tous droits réservés *12:41:22*

Design b

Switch to our mobile site